



**Conférence de presse pour
la présentation de la feuille de route du secteur financier pour
sa contribution au développement durable et à la lutte contre
le changement climatique**

**Allocution d'ouverture de M. Abdellatif Jouahri
Gouverneur de Bank Al-Maghrib**

Marrakech, 14 novembre 2016



**Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et
Environnemental,
Madame, Monsieur les présidents des organismes de régulation
du secteur financier,
Messieurs les présidents des associations professionnelles,
Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un réel plaisir que de vous présenter la feuille de route du secteur financier pour sa contribution au développement durable et à la lutte contre le changement climatique. Cette feuille est le fruit de la collaboration de l'ensemble des régulateurs et professionnels du secteur au nom de qui je m'adresse à vous aujourd'hui et que je cite nommément :

- le Ministère de l'Economie et des Finances,
- l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux,
- l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale,
- Casablanca Finance City Authority,
- la Bourse de Casablanca,
- le Groupement Professionnel des Banques Marocaines,
- et la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance.

Cette feuille, élaborée en coordination avec la Commission Scientifique de la COP 22, s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le Maroc au titre de l'Accord historique de Paris dont le processus de mise en œuvre, y compris dans sa composante relative au financement, va devoir être initié lors de cette 22^{ème} session de la Conférence des Parties.

Le Maroc a été parmi les premiers pays à avoir présenté sa Contribution Prévues Déterminées au niveau National qui cible une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 42% à horizon 2030 et a estimé l'enveloppe globale nécessaire à 50 milliards de dollars américains, dont 35 milliards restent conditionnés par l'accès à des sources de financement externes.



La mise en œuvre de cet engagement nécessite une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs de la société marocaine, au premier rang desquels, le secteur financier dans son ensemble qui est appelé à contribuer et à soutenir la transition vers une économie plus responsable et plus durable.

Ceci étant, les institutions bancaires et financières marocaines ont été sensibles à cette problématique depuis quelques temps déjà. C'est ainsi que le secteur bancaire marocain a toujours appuyé les plans sectoriels du Royaume visant à renforcer son indépendance énergétique tout en réduisant ses impacts négatifs sur l'environnement. Les banques participent ainsi de manière conséquente au financement des programmes de développement des énergies renouvelables qui devraient satisfaire 52% des besoins du pays à l'horizon 2030.

Certaines établissements ont en outre, développé des produits spécifiques afin d'accompagner les entreprises engagées dans un processus de développement durable. D'autres ont créé des fonds d'investissement dédiés aux entreprises socialement responsables et celles engagées dans des processus d'efficacité énergétique.

Le secteur des assurances offre, pour sa part, depuis 2011, une assurance « multirisque climatique » qui couvre actuellement un million d'hectares.

Les régulateurs du secteur ne sont pas en reste. Bank Al-Maghrib s'est engagé depuis plus d'une dizaine d'année dans un programme visant l'alignement de ses processus et ses pratiques de gestion aux normes les plus exigeantes en matière de qualité et de responsabilité sociale et environnementale. D'ailleurs c'est en reconnaissance de ces efforts, que la SFI l'a invité à rejoindre le « Réseau de la banque durable », créé en 2012 pour aider les organismes de régulation des pays émergents à développer des politiques de « crédit responsable » et des lignes directrices de gestion des risques environnementaux et sociaux.



Capitalisant sur l'ensemble de ces initiatives, le secteur financier marocain ambitionne de faire émerger à présent un modèle financier inclusif et aligné sur les exigences de développement durable à même de permettre au Maroc de relever le défi de sa transition vers une économie responsable et à bas carbone. Cette ambition est pour nous à la fois nationale et africaine.

Au plan national, 5 axes majeurs ont été identifiés et constituent autant d'engagements que nous prenons aujourd'hui pour montrer la ferme détermination du secteur à accompagner l'adhésion de notre pays à ces efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique.

Axe 1 : Développement d'instruments et de produits financiers durables

Les banques, les compagnies d'assurances et les intervenants au niveau du marché de capitaux, s'engagent à mobiliser des ressources vertes diversifiées et stables dans le temps en vue de soutenir les projets de développement durable, par définition engagés sur le moyen et le long terme.

Outre le recours aux lignes de financement internationales disponibles, il est ici question de contribuer à la création et au développement d'un marché de capitaux verts, à travers notamment la création de véhicules d'investissement spécialisés et l'émission de Green Bonds dont un premier guide a été élaboré par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux qui en fera une présentation détaillée mercredi prochain. Deux premières opérations d'émissions d'obligations vertes ont été annoncées ces derniers jours, l'une par l'Agence Marocaine pour l'Energie Solaire (MASEN) et l'autre par BMCE Bank of Africa, pour une enveloppe globale de près de 170 millions de dollars¹.

Il s'agit également de faire adhérer la population en mettant à sa disposition des produits d'épargne verts tant au niveau des banques, notamment un livret d'épargne qui permettrait de mobiliser jusqu'à la petite épargne, qu'au niveau des assurances avec l'offre de produits

¹Masen pour 1.150 mdhs et BMCE pour 500 mdhs



d'épargne-retraite dont les primes seraient placées dans des actifs verts.

Les banques œuvrent également pour renforcer et élargir leur palette d'offres de financement dédiées aux projets de développement durables. De leur côté, avec la nouvelle loi sur les risques catastrophiques, les compagnies d'assurances ont pris l'engagement de développer des solutions d'assurances plus adaptées aux risques environnementaux et climatiques.

Bank Al-Maghrib, pour sa part, mettra en place si le besoin s'en fait sentir des mécanismes de refinancement adaptés des prêts octroyés par les banques aux projets de développement durable, notamment en faveur de la TPME.

Axe 2 : extension de la gouvernance fondée sur les risques aux risques socio-environnementaux

Il s'agit pour les régulateurs de s'assurer que les ressources vertes/durables mobilisées soient effectivement allouées à des projets/actifs éligibles.

En deuxième lieu, cette approche exige de nos institutions financières la mise en place, à travers une cartographie des risques, d'un dispositif de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance à même d'identifier les risques et de mesurer les impacts induits par les projets financés sur l'environnement ainsi que le suivi des actions correctrices, le cas échéant, à mettre en œuvre par leurs porteurs.

Cette cartographie permettra aux porteurs de projets de s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale et donnera aux investisseurs une meilleure visibilité sur les risques encourus.

Il est également question, aussi bien pour les banques, les assurances que pour les émetteurs faisant appel public à l'épargne et les sociétés de gestion d'actifs, d'examiner leur propre portefeuille en vue de quantifier leur empreinte carbone ainsi que celle issue des portefeuilles d'actifs qu'elles détiennent pour ensuite prendre les mesures



adéquates en vue de les réduire et ce, à travers une politique de gestion des risques et des pratiques de placements plus responsables.

Dans cette optique, il serait souhaitable au plan international, que le comité de Bâle et les autres organismes normalisateurs envisagent au niveau de leurs règles prudentielles respectives des accommodements en vue de soutenir cette dynamique en faveur du financement des entreprises qui souhaiteraient s'inscrire dans une démarche d'efficacité énergétique, et des placement dans des actifs verts.

Axe 3 : Promotion de l'inclusion financière en tant que vecteur du développement durable

Considérant l'importance d'une finance inclusive comme facteur favorisant une croissance économique durable, nous réitérons notre engagement d'améliorer les conditions d'accès de la population, hommes, femmes, jeunes et entreprises, aux produits et services financiers durables, innovants, de qualité et abordables, répondant à leurs besoins et adaptés à leurs activités génératrices de revenus. L'appui de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), à laquelle notre pays a adhéré en 2010, au niveau de cet axe nous paraît être d'un grand apport.

Axes 4 et 5 : Renforcement des capacités dans le domaine de la finance durable ; et transparence et discipline de marché

En tant que conseillers, les institutions financières ont un rôle de sensibilisation et d'éducation des opérateurs économiques aux préoccupations environnementales, sociales et de durabilité. Elles ont pour cela, pris l'engagement, dans le cadre des axes 4 et 5 de la feuille de route, de faire preuve d'exemplarité en la matière en favorisant l'émergence d'une véritable culture interne des risques environnementaux et sociaux et en communiquant régulièrement sur les actions entreprises dans ce domaine.



La Bourse de Casablanca compte, de son côté, mettre en place, à très court terme, un indice ESG « Responsabilité Environnementale, sociale et de gouvernance » qui regroupera les entreprises cotées ayant obtenu les meilleures notes dans le classement réalisé par les agences de notation spécialisées.

Ces exigences requièrent des efforts pour renforcer la prise de conscience et de connaissance, au niveau de l'encadrement et des opérationnels du secteur financier, des enjeux de développement durable dans l'accomplissement de leur mission.

Dimension Afrique

Au plan africain, et dans le cadre des efforts du Maroc pour promouvoir une coopération régionale Sud-Sud, la communauté financière marocaine agira en concertation avec les acteurs financiers africains à l'émergence d'une finance verte à l'échelle du continent.

En tant que régulateurs du marché financier, nous nous engageons aussi à développer les échanges et le partage d'expérience avec nos homologues africains dans le domaine du développement durable.

Dans ce sens, une première initiative sera lancée à l'occasion de la COP 22, dans les prochains jours, par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, en collaboration avec la Bourse de Casablanca, visant à fédérer les régulateurs et les bourses des pays africains autour d'engagements en faveur du développement des marchés de capitaux verts en Afrique.

Bank Al-Maghrib devait également réunir, en collaboration avec le programme des Nations Unies pour l'environnement, les banques centrales du Nord et du Sud autour de la problématique du développement durable. Cette réunion n'a pas pu se tenir pour des raisons de calendrier. Toutefois, et dans le cadre de la présidence marocaine de la COP22, nous œuvrerons pour réunir un forum visant la participation de plusieurs banques centrales du Nord et du Sud, à l'effet d'élaborer une feuille de route des banques centrales en faveur de l'émergence de la finance durable.



D'autre part, « Casablanca Finance City », a pour ambition de se positionner en tant que hub dans le domaine de la finance climat en vue de contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires pour la lutte contre le changement climatique en Afrique.

Cela passe notamment par la mise en place d'un cadre dédié aux fonds d'investissement « verts » s'appuyant sur des conditions cadres incitatives, à l'instar du fond Africa50.

CFC s'engage par ailleurs à favoriser l'émergence d'un centre de recherche, d'expertise et de savoir-faire en matière de finance climat au service de l'Afrique.

Elle portera d'autre part l'initiative « AFRI » (African Forum for Responsible Investment) qui aura pour objectif de promouvoir, sur le continent, l'investissement socialement responsable.

Toujours au niveau de l'Afrique, je me dois de souligner qu'à l'occasion de la COP 22, Bank Al-Maghrib a investi dans les green bonds de la Banque Mondiale pour un montant de 100 millions de dollars. Cette émission servira en particulier à financer des projets de développement durable dans des pays d'Afrique.

Mesdames et Messieurs,

J'ai essayé dans le cadre du temps qui m'est imparti de dégager les éléments essentiels de la feuille de route du secteur financier marocain en faveur du développement durable et de la lutte contre le changement climatique. Le détail de cette feuille, vous est fourni dans le dossier qui vous a été remis.

Dans tout engagement, l'essentiel est sa mise en œuvre et son suivi. Nous prenons ici l'engagement dans le cadre du Comité de coordination et de surveillance des risques qui réunit les régulateurs du secteur financier marocain et dont Bank Al-Maghrib assure la coordination de veiller scrupuleusement à établir un rapport d'étape annuel pour nous assurer que tout un chacun a apporté sa contribution conformément à ses engagements.